



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Versailles, le 17 mars 2022

DIVISION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS DEEP

La Rectrice de l'Académie de Versailles

Réf. : DEEP 2022-03
Affaire suivie par :
Sylvie HENON
ce.deep@ac-versailles.fr
☎ : 01.30.83.42.71 / 44 42

A

Mesdames et Messieurs les Chefs des établissements d'enseignement privés sous contrat

Diffusion :

Pour attribution : A Information : I

	DSDEN		ESPE
	78		Universités et IUT
	91		Gds. Etabs. Sup
	92		CANOPE
	95		CIEP
	Circonscriptions		CIO
	78		CNED
	91		CREPS
	92		CROUS
	95		DDCS
	Inspection 2nd degré		78
	Divisions et Services, CT et CM		91
		92	
	Lycées		95
	78		DRONISEP
	91		INS HEA
	92		INJEP
	95		SIEC
	Collèges		UNSS
	78		Représentants des Personnels, 1 ^{er} degré
	91		
	92		78
	95		91
	Écoles		92
	78		95
	91		Représentants des Personnels, 2nd degré
	92		
	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles privées		
A	Collèges privés		78
A	Lycées privés		91
	MELH		92
	LYCEE MILITAIRE		95
	ÉREA		

Objet : Notation administrative des Maîtres Auxiliaires Année 2021-2022

Réf : article R 914-59 du code de l'Éducation

Vous trouverez ci-après la procédure ainsi que le calendrier relatif à la notation administrative des Maîtres Auxiliaires en Contrat définitif, en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) et en Contrat à Durée Déterminée à l'année (CDD) qui exercent dans votre établissement.

1) **Saisie dans l'application GIGC par SIECLE :**

du lundi 28 mars au vendredi 20 mai 2022

- d'une appréciation évaluative allant de « très bien » à « médiocre »,
- d'une appréciation littérale, objective, formulée de manière explicite et en cohérence avec la proposition de note et l'appréciation évaluative,
- d'une proposition de note chiffrée selon la grille du corps des Maîtres Auxiliaires.

2) **Transmission à la DEEP des fiches de notation** signées par les intéressés et le cas échéant, accompagnées des pièces justificatives (recours et rapports complémentaires)

au plus tard pour le vendredi 3 juin 2022

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Pour affichage :

Date de campagne : 28 mars au 20 mai 22
Retour des notices pour : 3 juin 2022

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.
Annexe 5 p.
Total 7 p.

Vous trouverez en annexe toutes les informations nécessaires à la notation des enseignants de votre établissement :

- procédure de campagne de notation (annexe 1)
- calendrier des différentes phases de notation (annexe 2)
- grille de référence (annexe 3)
- formulaire de requête en révision de note (annexe 4)

Il vous appartient de porter à la connaissance de l'ensemble des personnels concernés cette circulaire et ses annexes.

Vous devrez communiquer aux intéressés leur proposition de note ainsi que les appréciations formulées. Il conviendra de les informer de la possibilité d'harmonisation dès lors que votre proposition de note se situe hors grille.

Je vous remercie de votre collaboration.

Pour la Rectrice et par délégation
Le secrétaire général de l'académie
signé : Benoît Verschaeve